



Assurance chômage : l'État vide les caisses de l'Unédic

(reprise de la News letter de la confédération CFE CGC de Novembre 2025)

« Selon sa dernière note de trésorerie, l'Unédic affiche une variation de –17 millions d'euros en 2025, après un recul de 378 M€ en septembre.

Pour contribuer à la consolidation des comptes publics au sens des critères de Maastricht, l'organisme a réduit simultanément son encours de dette court terme (–399 M€) et son encours de placement (–777 M€). Fin septembre, le niveau des placements de l'Unédic s'élève donc à 3,66 milliards d'euros, un niveau jugé prudent pour garantir la continuité des versements et maintenir un bon profil de liquidité.

Toutefois, le contexte reste fragile : la BCE a maintenu ses taux à 2 %, limitant la rémunération des dépôts, tandis que l'abaissement de la note de la dette française par l'agence de notation Fitch (de « AA – » à « A+ ») et la dégradation de la perspective par Scope Ratings ont pesé sur la note de l'Unédic, désormais assortie d'une perspective « négative ».

C'est dans ce contexte que le bureau paritaire de l'Unedic a, dans une lettre adressée au Premier ministre le 27 octobre 2025, alerté sur l'impact cumulé des décisions de l'État : 13 milliards d'euros de prélèvements liés à la non-compensation des exonérations de cotisations chômage entre 2023 et 2027. L'organisme demande à ramener le prélèvement prévu en 2026 de 4,1 à 2,8 milliards d'euros et à compenser la perte de recettes liée à la CSG des travailleurs indépendants (estimée à 800 M€ en 2026).

Une situation qui souligne que la soutenabilité du régime d'assurance-chômage dépend désormais autant de la conjoncture économique que des arbitrages budgétaires du gouvernement. »

La mauvaise gestion de l'Etat français impacte négativement les comptes de l'Unédic... par le non remboursement des cadeaux faits aux employeurs (13 milliards d'exonérations de cotisations sociales sur les bas salaires) ... et en imposant des charges nouvelles....

L'Etat en faillite n'accusera t il pas bientôt les partenaires sociaux d'être de mauvais gestionnaires ?

Rejoignez-nous dès maintenant !

Syndicat.CFE-CGC-PDL@francetravail.fr

La CFE-CGC représente les Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres A compter de D1, coefficient 551

ou conseiller niveau 3

Informations nationales : www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

Informations régionales : cfecgcmepl.unblog.fr